



**« Délégation de Service Public (DSP) du service d'assainissement collectif de la commune de Saint Benoît »**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal de Saint Benoît a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de la délégation de service public du service d'assainissement, conformément à la loi n°92-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite Loi Sapin.

A l'issue de l'instruction de la procédure de DSP, les élus du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de la procédure qui avaient été mis à leur disposition conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ont décidé de confier l'exploitation du service d'assainissement de la commune de Saint Benoît à la **société CISE Réunion - Résidence Halley – rue Camille Vergoz – 97 400 Saint Denis.**

La mission confiée au délégataire pour une durée de 10 ans, comprend ;

- L'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif de façon à assurer la continuité de service aux usagers. Cela comprend notamment l'entretien, la surveillance et les réparations des installations suivantes :
  - o les réseaux de collecte des eaux usées
  - o les postes de relèvement
  - o les fosses semi-collectives
  - o la station d'épuration
- La réalisation des contrôles de conformité des branchements,
- Les travaux de renouvellement mis à la charge du Délégataire,
- La conduite des relations avec les usagers du service,
- La facturation, le recouvrement des redevances,
- La fourniture régulière et sur demande de la Collectivité de toute information et synthèse sur le fonctionnement technique et financier du service.

Les nouveaux tarifs, perçus auprès des usagers, sont les suivants :

- Un abonnement annuel de : **15,00 euros hors taxe**
- Un prix par m<sup>3</sup> de : **0,8400 euros hors taxe**

**Le chiffre d'affaire prévisionnel du contrat s'élève à 10 786 905 euros.**

**Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 09/01/2017**

**Fait à Saint-Benoît, le  
09/01/2017**

**Signature** : Herwine BOYER-PITOU  
Pour le Maire et par délégation  
La Première adjointe  
Déléguée aux Affaires Générales,  
A la Vie Publique et à la Citoyenneté

